



**Compte rendu du Conseil Municipal de Gommeignies du 11/12/2020
Présidé par Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES**

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X				21h45 : Benoît GUIOST	Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT	X				
Maxime HONORE	X					James PIRET	X				
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH	X				
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 19 - Nombre de procurations : 0 - Nombre total de voix : 19

Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES ouvre la séance à 19H35

Point n° 0 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Attribution des cartes « cadoc » au personnel communal. L'ajout du point est accepté à l'unanimité

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu du précédent conseil a été envoyé à chacun des élus pour approbation. M. DEROISSART demande que soit mentionné les raisons de la démission de Mme VITO au conseil communautaire. Mettre également que festi'note utilise la salle Brassens. M. le Maire indique que ces remarques seront intégrées.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**
Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Clément PETITPREZ est désigné secrétaire de séance



Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire rend compte de ses décisions devant le conseil et notamment l'acceptation de deux devis (travaux d'accessibilité devant la mairie et mise sécurité du chemin du pont tonneau) pour un montant total de 20 333 €.



Point n° 4 : Compte-rendu de la mission d'étude sur le futur groupe scolaire

Un travail collectif réunissant les élus, les enseignants, le personnel et les parents d'élèves lors de la table ronde et divers diagnostics, ont permis au cabinet Amélie Fontaine de présenter l'esquisse des plans de construction de l'école maternelle sur le site de l'école primaire. L'étude de faisabilité propose une construction sur 2 niveaux (cantine maternelle sur le 1^{er} et salles de classe, dortoir, salle de motricité, salle de réveil, sanitaires sur le second), réorganisation de l'existant, (fermeture du hall pour en faire une bibliothèque, la salle informatique actuelle et la bibliothèque deviendront la salle périscolaire avec accès par le garage à vélo etc). L'architecture sera complètement différente du bâtiment existant. L'étude montre un projet écoresponsable porté par une structure en bois et une isolation composée de ballots de paille. L'occasion d'inclure en partie un «chantier participatif». Le chiffrage fait apparaître des parties obligatoires (construction de base) et certaines options d'aménagement :

Le montant estimé de l'opération est de :

2 098 000 € pour le bâtiment

178 000 € pour les aménagements extérieurs

- Option 1 : 196 000 €
Bibliothèque dans préau des primaires
Construction d'un nouveau préau et de sanitaires extérieurs

- Option 2 : 17 000 €
Aménagements périscolaires

- Option 3 : 55 000 €
Cloison mobile entre dortoir et salle de motricité

- Option 4 : 327 000 €
Extension cuisine

- Option 5 : 47 000 €
Rampe extérieur

- Option 6 : 35 000 €
Production photovoltaïque

Le projet de financement est construit sur plusieurs sources, à savoir l'Etat, le département, la région et la commune sur une base de 2 472 000 € correspondant à la construction de base et de l'option 1 :

Etat : 700 000 €

Département : 450 000 €

Région : 125 000 €

Commune : 500 000 €

Prêt : 700 000 €

Si le projet est réalisable la livraison interviendra au printemps 2023.



Point n° 5 : Approbation de l'avant projet et demande de subventions

La vétusté de l'école Jacques BREL demande une intervention régulière des services techniques et d'entreprises extérieures. Les conditions d'accueil des classes GS, MS et PS ne sont pas adaptées aux enfants en bas âge (sanitaires dans la classe et trop hauts, hauteur des plafonds, ameublement vieillissant, acoustique). Durant la mandature précédente des mouvements de bâtiments ont été observés, sans conséquence pour le moment sur la sécurité des enfants, mais cet état pourrait rapidement se dégrader. Pour relancer l'économie, l'état lance actuellement un grand plan d'investissement pour relancer l'économie. Cette opération laisse une large part aux investissements liés à l'éducation et aux projets à haute valeur environnementale.

Dans ce contexte, avec l'aval du conseil municipal, la commune a lancé une étude d'avant projet avec le cabinet "Atelier Amélie Fontaine" pour réaliser un diagnostic énergétique et d'utilisation de l'école René Jouglet qui abrite les élèves de primaire. Le résultat de cet étude a produit une proposition d'extension à haute valeur environnementale compatible avec la chaufferie actuelle et permettant d'accueillir les enfants de l'école maternelle dans un cadre de travail moderne et totalement intégré dans le respect du cadre environnemental : vue sur le bocage, utilisation des espaces verts pour limiter la montée en température l'été, utilisation de matériaux locaux (murs en ballots de paille), ajout d'une grande bibliothèque ... Le montant du projet est de 2 194 000 € HT en excluant les aménagements extérieurs qui seront réalisés dans une seconde phase.

Pour préparer le dossier final de ce projet, Monsieur le Maire souhaite l'accord du conseil municipal afin de

- Solliciter l'aide de l'Etat (via les dispositifs DSIL, DETR et DSIL exceptionnelle), le département, la région et toute autre source de financement permettant de réduire l'investissement sur fond propre de la commune.
- Lancer les appels d'offres selon la procédure des marchés publics pour obtenir un chiffrage précis du projet
- Entamer les démarches de renégociation des prêts actuels et pour l'obtention d'un nouveau prêt à hauteur de 700 000 €

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Demandes de subventions auprès du département

En cette période de crise sanitaire, économique et sociale, le département du nord a décidé de lancer un appel à projets ADVB exceptionnel destiné aux communes de moins de 5000 habitants projet doté d'un budget de 5 millions d'euros. A cette occasion une demande a été envoyée pour le projet de rénovation de la salle de la gare, de la création du foyer de la gare et la sauvegarde du patrimoine (faîtière de l'église et toiture du foyer rural) le tout pour un montant d'environ 70 000 euros HT ;

M. Le Maire demande au conseil d'approuver l'envoi de cette demande de subvention afin de valider le dossier auprès du département.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 7 : Convention d'entretien avec le conseil départemental

Le conseil départementale propose la signature d'une convention pour l'entretien des trottoirs et de l'écluse rue de gare qui doivent être réalisés par la commune. M. Le Maire demande au conseil d'approuver la signature de cette convention et de l'autoriser à signer tout acte y afférent.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Structuration du marché hebdomadaire et de son organisation

M. Le Maire rappelle l'importance de structurer le marché du vendredi soir et de pouvoir désigner des interlocuteurs pour les personnes effectuant des demandes d'installation sur le marché. Clothilde FRESSENCOURT, Sébastien Dubray et David LOCQUENEUX se proposent d'organiser le marché du vendredi soir.

Point n° 9 : Règlement intérieur de la commune

La commune étant dépourvu d'un règlement intérieur pour le personnel communal, il était urgent de rédiger un règlement intérieur pour notre commune. Bien que non obligé ce dernier a été présenté à l'ensemble des services avant d'être envoyé au CDG59. M. Le Maire présente à l'assemble le règlement intérieur par ailleurs consultable en mairie. Ce règlement a été validé par la CTPI du CDG59 le 10 décembre 2020. Par conséquent, M. Le Maire demande à l'assemblée de valider ce règlement intérieur et d'entériner sa mise en application à compter du 1er janvier 2021. L'opposition vote contre la proposition.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **4**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 10 : Régime Indemnitaire RIFSEEP

M. le Maire présente à l'assemble le projet de délibération instaurant le régime indemnitaire dit "RIFSEEP". Ce dernier a été soumis à la CTPI du CDG59 qui l'examinera en février 2021. En attendant l'avis de cette commission, le vote est reporté au prochain conseil.



Point n° 11 : Recrutement d'un second service civique

Avant l'examen de ce point, Mme Vito quitte le conseil municipal et donne procuration à M. le Maire.

M. le Maire expose qu'il a rencontré plusieurs candidats pour réaliser un service civique dans la commune. Considérant que les missions à confier au service civique nécessitent le recrutement d'un second service civique notamment pour travailler sur le service de mobilité interne au village et sur le devoir de mémoire du cimetière. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit également d'aider un jeune homme, suivi par la mission locale, à acquérir une expérience qu'il pourra mettre en valeur dans sa recherche d'emploi et demande l'autorisation du conseil pour le recrutement d'un second service civique.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 12 : Règlement intérieur du conseil municipal

Depuis le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, l'instauration d'un règlement intérieur est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. M. le Maire présente à l'assemblée un projet de règlement intérieur largement inspiré d'un exemple fourni par l'association des maires de France. Chacun des articles est lu et examiné en séance par le conseil. Il est demandé la possibilité d'envoyer par courrier la convocation au conseil municipal pour les conseillers en faisant la demande. M; Deroissart demande que les questions posées au conseil puissent faire l'objet d'un débat. Ces deux points sont ajoutés dans le règlement. Après lecture de l'ensemble des articles, M. le Maire demande à l'assemblée de valider le règlement.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 13 : Attribution de chèques cadeaux pour Noël au personnel de la commune

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite faire un geste envers le personnel en cette période de fin d'année et compte-tenu du contexte difficile induit par la crise sanitaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de ce chèque cadeau. Après discussion, il est décidé de fixer le montant à 150 €.

L'assemblée détermine également que l'attribution de ces chèques cadeaux est exceptionnelle cette année et qu'elle s'adresse à l'ensemble du personnel quelque soit son statut.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**
Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 14 : Informations & Questions diverses

M. le Maire annonce avoir reçu 4 questions de l'opposition :

Question N° 1 : Participation des conseillers municipaux au conseil communautaire ?

Question N°2 : représentation de la liste d'opposition aux manifestations municipales en période de « covid 19 » ?

Question N°3 : Qu'en est-il du poste de Melle PETERS et de sa titularisation ?

Question N° 4 : A quelle échéance devons-nous vous adresser notre texte pour insertion dans le bulletin municipal ?

Pour les deux premières questions, M. Brunelle répond que c'est possible et que les conseillers seront invités pour autant que les conditions sanitaires le permettent.

À la question n°3, M. le Maire répond qu'il n'a pas à commenter les situations individuelles des agents devant le conseil et que si Mme Peters a des questions quant à sa situation professionnelle elle peut solliciter un rendez-vous pour consulter son dossier et poser ses questions.

À la question n°4, M. le Maire demande à recevoir les écrits de l'opposition pour le 18 décembre.

Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES, clôture la séance à 22H35